

Exercice 2004 - Société d'Économie Mixte Micropolis - Rapport des administrateurs au Conseil Municipal

M. l'Adjoint MARIOT, Rapporteur : L'article L 1524.5 (7^{ème} alinéa) du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que les organes délibérants des collectivités locales actionnaires se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis par leurs représentants aux Conseils d'Administration des Sociétés d'Économie Mixte.

En application de ces dispositions, M. FOUSSERET, M. MARIOT, Mme CHAUVET, M. RENOUD-GRAPPIN, consultés au préalable, vous communiquent les informations qui suivent, tirées du rapport de gestion présenté par le Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 16 juin 2005.

A - Activités de la SEM MICROPOLIS

La caractéristique essentielle de 2003 avait été le retour à une alternance très marquée entre les périodes de faible et forte activité : un premier semestre médiocre (malgré une Foire Comtoise au même niveau) et les quatre derniers mois beaucoup plus denses.

L'activité en 2004 a été plus constante, de très bon niveau sur toute l'année et n'a pas subi l'influence du rythme biennal de certains salons (année avec Micronora) : un premier semestre encore plus actif qu'habituellement, suivi par un deuxième semestre également très bon.

Au plan quantitatif, le nombre d'événements accueillis à Micropolis en 2004 s'élève à 302 pour un total d'environ 470 000 visiteurs.

La manifestation la plus fréquentée demeure la Foire Comtoise (140 000 visiteurs), mais son poids dans le chiffre d'affaires global n'est plus que de 25 % alors qu'il était de 50 % jusqu'en 1996. Les autres manifestations importantes sont : les 12 brocantes (45 000 visiteurs), le Salon Forum Initial (20 000), le Salon de l'Habitat et la Haute Foire de Pontarlier (18 000 chacun).

L'exploitation de la salle de spectacles en est à sa cinquième année. Le nombre de concerts organisés sur une année est relativement stable : en 2004, le nombre des concerts a été de 28 (sans compter les 32 spectacles de la Foire Comtoise) et le nombre de spectateurs de 61 851 (66 048 en 2003 et 62 076 en 2002). Il est à noter que le chiffre d'affaires réalisé sur cette salle par des événements autres que les concerts (accueil de congrès, conventions, etc.) est en constante progression.

B - Comptes de l'exercice 2004

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 4,97 M€ contre 3,86 M€ en 2003. Le chiffre d'affaires, qui progresse de 29 % par rapport à 2003 (année sans Micronora), est également en augmentation de 12,3 % sur 2002 (année comparable avec Micronora). Les manifestations de notoriété comme la Foire Comtoise, le Salon de l'Habitat, des Antiquaires et la Haute Foire de Pontarlier ont généré d'excellents résultats et c'est également une année record pour la restauration. La part représentée par la Foire Comtoise dans le chiffre d'affaires global est en constante diminution : cela montre la progression importante des autres activités.

Le poste des charges a fortement évolué :

* les charges de personnel totales, intérim compris, progressent de 26,5 % (+ 63,6 % pour les charges de personnel intérimaire pendant que celles du personnel permanent augmentent de 16 %). Ces charges de personnel (avec intérim) représentent 37,3 % des charges totales.

* les charges externes augmentent également de 25,8 %.

Le résultat d'exploitation s'élève à + 47,4 K€ et le résultat net après impôt s'établit à 34 K€ contre 5,3 K€ en 2003.

La SEMM augmente, par ce résultat, ses fonds propres, mais ne dispose toujours pas de fonds de roulement. En effet, elle a effectué des investissements, couverts partiellement par un emprunt, le solde étant financé sur les fonds propres.

Elle a, par ailleurs, compte tenu de ses résultats, pu revenir à un haut niveau de provisions pour renouvellement des immobilisations (+ 55 %).

En 2004, la SEMM a effectué pour son propre compte 323 705 € d'investissements qu'elle a largement autofinancés, ce qui se traduit par une absence de fonds de roulement malgré un bon exercice 2004.

La redevance d'affermage s'est établie à 674 294 € (540 000 € en 2003) et la subvention versée par le Syndicat Mixte de Micropolis s'est élevée à 568 738 € HT (356 904 € HT en 2003).

C - Fonctionnement

Au cours de l'exercice 2004, le Conseil d'Administration s'est réuni à trois reprises.

L'Assemblée Générale Ordinaire a été convoquée une fois notamment pour approuver les comptes de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le présent rapport, relatif à l'activité de la SEM Micropolis pour l'exercice 2004.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

M. le Maire, M. MARIOT, M. RENOUD-GRAPPIN n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 7 novembre 2005.